

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DES
ENFANTS**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 12/12/2023

Date convocation : 04/12/2023

Date affichage : 05/12/2023

Nombre de membres :

en exercice :	12
présents :	11
absent excusé représenté	0
absents excusés	1
absents :	0
de votants :	0

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal des enfants de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Pierre BOURNEL, Maire.

PRÉSENTS

**BOURNEL Pierre
PEYRUSE Chloé
SIROUGNET Stephanie
VINUESA Eva
NEFZI Ines
MARTINEZ Abel
BARRE Lou
HURET Lou
Prat Lina**

**BAHOUGNE-RICHARD Hatym
CRAMON Sacha**

ABSENTS EXCUSÉS PEYRUSE Gabin

Les conditions du quorum étant réalisées, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures et 30 minutes.

Monsieur le Maire fait appel au Secrétaire de séance : **Mme PEYRUSE Chloé**

Il est assisté par Madame Stéphanie SIROUGNET, Directrice Générale des Services, en qualité d'auxiliaire.

Monsieur le Maire déclare ne pas être en possession de pouvoir.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est à publier, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Aussi, nous vous avons transmis cette note qui sera publiée prochainement sur notre site comme les précédentes.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. L'installation des conseillers municipaux
2. L'approbation du règlement intérieur du conseil municipal des enfants
3. Remise des écharpes



INSTALLATION DES JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX NOUVELLEMENT ELUS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes conseillers municipaux élus en date du 4 décembre.

Il évoque la délibération 110-2023 de création du Conseil municipal des enfants, les fonctions de président de la présente séance sont assurées par la mairie ou son représentant.

Monsieur le Maire propose Madame PEYRUSE Chloé en qualité de secrétaire de ce conseil municipal des enfants.

Un appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus a été fait.

Monsieur Pierre BOURNEL déclare donc installés les conseillers municipaux dans leurs fonctions d'élu(e)s.

Les conditions du quorum sont atteintes, la majorité des membres en exercice sont présents à cette séance, soit plus de la moitié en temps normal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PEYRUSE Chloé pour le sujet suivant :

001-2023 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

VU la délibération du conseil municipal n°110-23 du 7 juillet 2023 portant création du CME ;

VU la délibération du conseil municipal n°182-2023 du 8 décembre 2023 approuvant le règlement intérieur du CME ;

CONSIDÉRANT que les candidats ont fait faire une demande de déclaration de candidature avec autorisation parentale ainsi qu’être domiciliés à Vendays-Montalivet dans les classes de CE2, CM1, CM2 ;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2023 a eu lieu l’élection des conseillers du CME à l’hôtel de ville ;

Il convient de soumettre au vote des jeunes conseillers municipaux le projet d’un règlement intérieur du CME constitué afin d’expliquer le cadre du conseil :

- Objectifs
- Rôle des élus
- Composition
- Parité
- Durée du mandat
- Déroulement des élections
- Déroulement du conseil
- Commissions
- Séances plénières

Madame PEYRUSE Chloé propose au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** Le projet de règlement intérieur du conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s’enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

La proposition est approuvée à l’unanimité.

Par la suite, Monsieur le Maire évoque un rappel du calendrier du conseil municipal des enfants.

Pour finir, la remise des écharpes a été effectuée par monsieur le Maire aux candidats du conseil municipal des enfants.

Monsieur Pierre Bournel a clôturé par un discours de félicitations et d'encouragements pour le travail à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h42.

Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire invite les élus présents à bien vouloir signer la feuille de présence.

Le Maire



Pierre BOURNEL

Le secrétaire de séance,

PEYRUSE Chloé

